

Sulfate de Zinc en solution
FDS10


Xn : Nocif



N : Dangereux pour l'environnement



9 : Matières et objets dangereux divers.



9 : Matières et objets dangereux divers.

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom commercial : Sulfate de Zinc en solution
Type de produit : Fertilisant.
Usage : Agriculture.
Identification de la société : ROSIER France
 ZA La Courtilière
 F – 62123 BEAUMETZ LES LOGES
 Tel: 03 21 55 61 04
 Fax: 03 21 55 30 04
N° de téléphone en cas d'urgence : 03 21 55 61 04

2 Identification des dangers

Phrases relatives aux dangers : Nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Danger pour l'environnement : Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mode d'exposition dominant : Inhalation.
Symptômes liés à l'utilisation
 - Inhalation : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 - Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves
 - Ingestion : L'ingestion de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.
Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Sulfate de Zinc(anhydre)	Entre 24 et 30 %	7733-02-0	232-793-3	030-006-00-9	-----	Xn; R22 Xi; R41 N; R50-53

4 Premiers secours

Premiers secours
 - Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Repos. En cas de malaise consulter un médecin.
 - Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 -Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 4

Edition révisée n° :

Date : 19/05/2011

Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Sulfate de Zinc en solution

FDS10

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7 Manipulation et stockage

- Mesures techniques de protection** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
- Stockage** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Manipulation** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés
 - **Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Inodore
- pH** : 2,5 à 5
- Densité** : 1.37

10 Stabilité et réactivité

- Stabilité et réactivité** : stables dans les conditions normales.
- Produits de décomposition dangereux** : Vapeurs toxiques.
- Matières à éviter** : Oxydants forts
Bases fortes.

ROSIER France

ZA La Courtilière – 62123 Beaumetz les Loges - France

Tel: +33 03 21 55 61 04

Fax: +33 03 21 55 30 04

Sulfate de Zinc en solution**FDS10****11 Informations toxicologiques**

Informations toxicologiques : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : LD50 > 2000 mg/kg (heptahydraté)

12 Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport**Information générale**

Désignation officielle de transport : UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de zinc), 9, III, (E)

No ONU : 3082

I.D. n° : 90

Transport terrestre

- **ADR Classe** : 9
- **Groupe d'emballage ADR** : III
- **Etiquetage ADR** :



: 9
9E

Transport par mer

- **Code IMO-IMDG** : Classe 9
- **Groupe d'emballage IMO** : III
- **N° de fiche de sécurité** : F-A S-F
- **IMDG-Pollution marine** : YES

Transport aérien

- **ICAO/IATA** : Packaging instructions cargo : 914
Packaging instructions passenger: 914
- **IATA - Classe ou division** : 9
- **Groupe d'emballage IATA** : III
Groupe d'emballage ONU : III
III

Sulfate de Zinc**FSD10****15 Informations réglementaires****Classification CE**: Xn; R22
Xi; R41
N; R50-53**Etiquetage CE****Symbole(s)**: Xn : Nocif
N : Dangereux pour l'environnement**Phrase(s) R**: R22 : Nocif en cas d'ingestion
R41 : Risque de lésions oculaires graves
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Phrase(s) S**: S20 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.**Autres**

: Aucun(e)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document